



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COATICOOK
MUNICIPALITE D'EST HEREFORD

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à 19:00 heures le lundi 3 août 2020, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 195-08 au 67, route 253, lot 5 486 397, soit :

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur et d'une superficie supérieur aux dispositions du règlement. L'article 5.3.3 du règlement de permettant une superficie maximale de 90 mètres carrés, alors que le demandeur souhaite construire un bâtiment de 280 mètres carrés. L'article 5.3.4 permettant une hauteur maximale de 6 mètres, alors que le demandeur souhaite construire le bâtiment à une hauteur de 7,85 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Hereford, ce dix-septième jour de juillet deux mille vingt (2020).

François Lessard
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Lessard, secrétaire-trésorier de la Municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17^e jour de juillet 2020 entre 9.00 heures et 16.00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de juillet 2020

François Lessard
Secrétaire-trésorier